

# dial

## **diffusion de l'information sur l'Amérique latine**

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1277 - 11 février 1988 - 3F

### D 1277 HAÏTI: APPEL AUX PRIX NOBEL

Les élections du 17 janvier 1988 continuent de susciter de très vives protestations en Haïti (cf. DIAL D 1275). Nous donnons deux nouveaux documents: 1) un appel solennel aux "Prix Nobel" réunis à Paris à la mi-janvier, pétition lancée par la Commission justice et paix d'Haïti au soir des élections; 2) la prise de position critique de la Conférence haïtienne des religieux du 22 janvier 1988.

Note DIAL

## **1. Appel solennel aux "prix Nobel" en réunion à Paris**

### **AU NOM DE LA DIGNITÉ DU PEUPLE HAÏTIEN**

Au soir de ce 17 janvier qui a vu se consommer une invraisemblable escroquerie baptisée élections par les militaires au pouvoir en Haïti, nous apprenons que s'ouvre, à Paris, la rencontre internationale des lauréats du prix Nobel de la paix (1).

Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel pathétique et angoissé au nom du peuple d'Haïti dont le courage et la détermination à réclamer en toute dignité le respect de son droit à la liberté, à l'indépendance et à la démocratie, devraient pouvoir compter sur tous ceux qui luttent pour que les hommes et les femmes de toutes les nations du globe progressent dans cette même direction.

Le 29 mars 1987, l'immense majorité du peuple haïtien a doté le pays d'une Constitution démocratique, prévoyant des structures et des institutions aptes à garantir ses libertés et ses droits fondamentaux. A partir de cette Constitution, un Conseil électoral provisoire, indépendant du pouvoir en place, avait la charge de préparer, de réaliser et de superviser des élections à tous les niveaux, sur tout le territoire de la République. Fort de ces garanties constitutionnelles, malgré l'hostilité déclarée des pouvoirs publics et leur refus d'accorder tant au Conseil électoral provisoire qu'aux électeurs, la protection et les moyens élémentaires indispensables à une opération électorale véritable, le peuple haïtien, dans sa très grande majorité, s'est inscrit en vue des élections prévues pour le 29 novembre 1987.

La volonté de la majorité du peuple haïtien de rejeter définitivement toute dictature, tout retour au régime makout-duvaliériste et d'asseoir l'Etat haïtien sur des bases légales et constitutionnelles s'est clairement affirmée tant par le référendum exemplaire du 29 mars, que par l'inscription de plus de 2.200.000 électeurs sur des registres ouverts en octobre 1987.

Le pouvoir militaro-makout a sauvagement et impitoyablement noyé cette volonté de changement dans le sang des victimes des massacres et de la terreur qui ont marqué, précédé et suivi les élections du 29 novembre 1987.

[1] Il s'agit en réalité des prix Nobel dans toutes les disciplines [NdE].

Au mépris de l'esprit et de la lettre de la Constitution d'Haïti, le Conseil national de gouvernement a dissout le Conseil électoral provisoire indépendant pour lui substituer un conseil d'hommes de paille, connus pour leur compromission avec le régime duvaliériste. Armé d'une loi électorale forgée par le Conseil national de gouvernement et vigoureusement rejetée par la majorité populaire en juin 1987, le pseudo-conseil électoral a entrepris de mener des élections générales dans d'in-vraisemblables conditions de pagaille, de démagogie, de mensonge et d'intimidation alors que s'accroissait, surtout dans les milieux paysans et ouvriers, une campagne de désinformation orchestrée par les médias d'Etat et une campagne de terreur menée ouvertement par les Forces armées d'Haïti, dont le commandant en chef est en même temps président du Conseil national de gouvernement.

Malgré ces tentatives d'intimidation, malgré cette campagne de terreur, le peuple haïtien a refusé dans sa très grande majorité de participer à la farce macabre du 17 janvier 1988. Le taux de participation de ceux et de celles qui, dans d'incroyables conditions de fraude, ont collaboré à cette insulte à la démocratie, n'atteint même pas 5%.

Nous adjurons tous les amis de la démocratie et de la liberté de répercuter le cri de colère et d'indignation du peuple d'Haïti et de faire comprendre aux puissances étrangères qui continuent à apporter un soutien honteux à la dictature militaire, qui a imaginé et réalisé ce macabre scénario, qu'il est encore temps de se ressaisir et de ne pas trahir la confiance et l'honneur des peuples qu'ils représentent.

En conséquence, nous demandons solennellement à tous les lauréats du Prix Nobel de la paix réunis à Paris:

1. de dénoncer sans ambiguïté les violences et les massacres du dimanche 29 novembre 1987.
2. de condamner vigoureusement la farce électorale du dimanche 17 janvier 1988;
3. de refuser toute reconnaissance à tout gouvernement issu de cette mascarade et de faire pression pour que tous les gouvernements dignes de ce nom fassent de même;
4. de rétablir devant l'opinion internationale toute la vérité sur la nature et les enjeux de la lutte du peuple haïtien depuis le 7 février 1986;
5. de faire pression pour que d'énergiques et efficaces sanctions morales, diplomatiques, politiques, économiques soient exercées par la communauté internationale pour mettre hors d'état de nuire un pouvoir irresponsable et criminel qui est en train de perpétrer un véritable génocide du peuple haïtien.

Port-au-Prince, le 17 janvier 1988.

## **2. Déclaration de la Conférence haïtienne des religieux**

### **PRISE DE POSITION DE LA CONFÉRENCE HAÏTIENNE DES RELIGIEUX (CHR) SUR LES ÉLECTIONS DU 17 JANVIER 1988**

Nous, du Bureau directeur de la CHR, signataires de la présente déclaration, nous représentons 1600 religieux et religieuses oeuvrant en Haïti.

Une fois de plus, nous venons aujourd'hui proclamer notre volonté d'accompagner le peuple souffrant d'Haïti en accord avec nos évêques qui avaient déclaré que l'Eglise doit être du côté du peuple.

Depuis trente ans, la majorité du peuple haïtien vit de tourments. Et la situation s'est aggravée depuis deux ans, plus encore avec le massacre du 29 novembre et la mascarade du 17 janvier. Précisément, le but de cette déclaration est de fixer notre position sur ces élections:

1. le Conseil électoral provisoire qui organise ces élections est anticonstitutionnel (Constitution art. 289);
2. la loi électorale n'a pas été respectée;
3. les élections se sont déroulées dans un climat général de peur, irrespectueux des libertés citoyennes; beaucoup ont été contraints de prendre le maquis tandis que plusieurs furent arrêtés peu avant les élections sans parler des armes promenées à travers toutes les rues le 17 janvier;
4. beaucoup de fraudes et d'irrégularités ont été dénoncées par ceux-là mêmes qui, la veille, s'étaient montrés les partisans les plus zélés de cette mascarade;
5. malgré toute la pression exercée sur la population, la participation populaire n'a été que très minime.

Que dire après toutes ces considérations? Nous sommes pleinement d'accord avec tous les groupes qui, à l'intérieur du pays, ont déclaré ces élections nulles et sans valeur pour le peuple haïtien. D'ailleurs, ce peuple s'est déjà prononcé à travers la journée de grève du 16 janvier et son refus de participer à la mascarade du 17.

Nous félicitons tous les groupes et organisations des autres pays qui ont manifesté leur soutien à notre peuple par leur refus de reconnaître le gouvernement qui serait issu de ces élections.

Voici notre proposition. Que toutes les forces démocratiques du pays, partis politiques, syndicats, l'Eglise catholique et protestante, vodouisants, ouvriers, paysans, industriels, commerçants, mouvements de jeunes, intellectuels conséquents, tous les hommes de bonne volonté, forment une chaîne de solidarité pour mettre sur pied un gouvernement provisoire capable de débloquer le pays et de créer les conditions qui conduiront à des élections démocratiques, libres et honnêtes.

Par cette même occasion nous protestons énergiquement contre l'arrestation et la détention du leader du PAIN, M. Louis Déjoie II (2).

Fait à Port-au-Prince le 22 janvier 1988

Père Fracilus Petit-Homme, s.m.m.  
président de la CHR

Sr Ludovic-Marie de la Sagesse  
conseillère

Sr Martine Lévy, c.s.l.  
vice-présidente

Père Antoine Adrien, s.s.  
conseiller

Sr Marie-Edwige Augustin, f.d.l.s.  
secrétaire générale

---

[2] Arrêté le 20 janvier 1988, Louis Déjoie, du Parti agricole industriel national, a été remis en liberté le 22 suivant [NdE].

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)